

Programme de voyages d'affaires – Taux en vigueur à compter du 1er janvier 2020

Le Conseil mixte de NAV CANADA (CMNC) a annoncé les taux du Programme de voyages d'affaires pour 2020.

Taux de kilométrage* (Programme de voyages d'affaires – Annexe B)

Région	Taux à la demande du voyageur	Taux à la demande de l'employeur
Alb., Sask., Man.	17.5	55.5
NB., NÉ., ÎPE.	19.0	58.0
CB., Ont.	19.5	62.0
TNL., Qc	19.5	59.5
T.NO., Yn, Nt	24.0	68.0

^{*}Les taux de kilométrage sont exprimés en cents par kilomètre.

Repas et indemnités (Programme de voyages d'affaires – Annexe C)

Indemnité	Taux quotidien		
Indemnité mixte de repas et faux frais			
Commercial	\$114.13 (\$131.25)		
Indemnité de repas			
Déjeuner	\$29.45 (\$33.87)		
Dîner	\$28.34 (\$32.59)		
Souper	\$49.34 (\$56.74)		
Indemnité de faux frais			
Commercial	7.00 \$ (8.05 \$)		
Indemnité de déplacements prolongés			
Indemnité mixte	\$107.13 (\$123.20)		
Indemnité de transport – retour à la maison la fin de semaine			
Fin de semaine de deux jours	\$328.26 (\$362.50)		
Fin de semaine de trois jours	\$492.39 (\$543.75)		
Fin de semaine de quatre jours	\$656.52 (\$725.00)		
Indemnité d'hébergement			
Particulier/entreprise/institutionnel	50,00 \$ (50,00 \$)		

Les indemnités de voyage s'appliquent aux déplacements effectués au Canada. * (Les taux entre parenthèses s'appliquent uniquement aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut).

*Les taux applicables aux États-Unis sont identiques à ceux du Canada, mais ils sont versés en devises américaines. Pour les voyages aux États-Unis, les taux entre parenthèses s'appliquent seulement à l'Alaska.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de voyages d'affaires dans le site Web du CMNC à www.ncjc.ca/fr/